BULLETIN D'INFORMATION
Mars 2025 - N°22

la cgt
RETRAITÉS URSSAF IDF

DIFFÉRENTIEL CPPOSS

En tant que retraité de la Sécu, vous relevez du régime « *Différentiel CPPOSS* ».

Cette année c'est « *KARIBU* » qui est chargé de vous verser cette prestation de retraite complémentaire ! « *Ce changement est automatique, vous n'avez aucune démarche à effectuer* », vous a-t-on promis !

Sauf que certains retraités n'ont pas reçu la somme qui leur était due en janvier. Nous avons contacté cet organisme qui nous a expliqué qu'il y a eu un « *beug* » informatique, qu'ils ne sont pas en mesure de détecter les anomalies et que seuls ceux qui se feront connaître pourront obtenir la régularisation de ce 1er trimestre.

Si vous n'avez pas reçu la prestation due en janvier appelez le Numéro 01.48.01.92.17 pour obtenir la régularisation !

Faites-nous remonter les problèmes dont vous avez connaissance.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES ANCIENS SALARIÉS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, SI VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS LES FAIRE REMONTER

En décembre 2024, tous les adhérents qui étaient censés continuer à recevoir leurs documents par courrier postal, ont eu la désagréable surprise de ne pas recevoir d'avis d'échéance pour 2024. **Un procédé intolérable,** qui conduit à imposer aux adhérents de créer leur « *espace en ligne* » pour accéder aux informations contractuelles, au mépris des clauses essentielles du contrat. Un déni du contexte dans lequel nous vivons : l'accès internet n'est pas gratuit, et l'équipement en matériel pour y avoir accès non plus. Tout le territoire n'a pas accès à internet, il existe des zones non desservies, et même pour ceux qui ont accès, les pannes et interruptions de service ne sont pas exceptionnelles ! Les retraités n'ont pas nécessairement les moyens ni l'appétence pour ces moyens de communication.

Nous avons saisi nos instances représentatives CGT pour exiger que chaque adhérent puisse, s'il le souhaite, continuer à recevoir toutes ses informations par courrier postal.

AG du 18 mars 2025 : des copains toujours partant pour la lutte, des débats fructueux, une ambiance très sympa. Les absents nous ont quand même manqué.

On recommence, plus nombreux, l'année prochaine !

CENTRES DE SANTÉ EN DANGER

Samedi 1er mars, des centaines d'habitants du 19ème arrondissement de Paris ont manifesté avec les syndicats de personnel de Sécurité Sociale CGT, FO, CFDT et Solidaires pour le maintien du Centre de santé STALINGRAD et toutes ses activités. Ils étaient accompagnés par les deux députées LFI Sarah LEGRAIN et Danièle OBONO qui, dès le début ont décidé d'agir pour le maintien du centre. Le maire du 19ème et des élus de Paris étaient également présents.

Dans les années 60, la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France ont ouvert des centres de santé qu'elles gèrent elles-mêmes.

Le Centre Stalingrad, géré par la CRAMIF permet à 30000 patients (100 000 passages par an) d'accéder aux médecins spécialistes nécessaires, de faire les radios et cela sans faire l'avance des frais pour ceux qui sont à 100% ou qui ont une mutuelle.

Le centre accueille les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat.
Bref, à l'heure où les centres de santé privés fleurissent et font des bénéfices, les centres de santé de la Sécurité Sociale représentent une médecine accessible, de qualité. Parce que c'est le rôle de la sécurité sociale.

Dans son offensive tous azimuts contre la Sécurité Sociale et tout ce qui est social, le gouvernement veut changer le statut de ces centres et les faire rentrer dans une structure « *ad hoc* » les Unions de Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie. Dans quel but ? Changer ce qui fonctionne bien ?

Tout simplement, le gouvernement et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, ne veulent plus que les caisses financent les établissements !

Or, si les caisses ne financent plus, il faudra que les établissements se financent eux-mêmes, avec toutes les conséquences de la recherche d'économies. C'est une remise en cause totale, et pleine de dangers, de leurs activités.

La santé n'est pas une marchandise.

Voilà ce qu'ont dit les manifestants samedi 1er mars. Les député (e) s ont été reçus le 24 février par le ministre de la santé qui leur a dit qu'il allait réexaminer le dossier.

Ce n'est donc pas réglé. C'est pourquoi, il n'est évidemment pas question de devancer les décisions de la Sécurité Sociale en commençant à « *négocier* » les licenciements !

L'heure est à obtenir le maintien de toutes les activités du centre donc de tous les médecins et de tous les personnels.

Usagers-personnel même combat !

PAIX ET PROGRÈS SOCIAL

Les 6 et 9 août 1945, alors que le Japon était quasiment vaincu, les États Unis larguaient sur les habitants d'Hiroshima et Nagasaki, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, les premières bombes nucléaires. Cet acte barbare a causé des milliers de morts il marque à jamais le début de la course à l'armement nucléaire.

La France est particulièrement concernée puisqu'elle vient de doubler les crédits consacrés à la modernisation de son arsenal nucléaires soit 7 milliards d'euros par an alors qu'elle s'est engagée à agir pour le désarmement nucléaire total en application du Traité de Non-Prolifération nucléaire.

La bataille pour la Paix et le désarmement est plus que jamais nécessaire. Il n'y a aucune fatalité dans la multiplication des conflits. Ils ne sont que le fruit d'une minorité suffisamment puissante pour manipuler et asservir une majorité avec la complicité de pouvoirs politiques dominateurs.

Agir pour la Paix et le progrès social est indissociable de la lutte pour le désarmement.
Le risque d'une nouvelle guerre nucléaire a toujours plané sur notre planète depuis 1945 mais il n'a jamais été aussi prégnant.

Les massacres d'Hiroshima et de Nagasaki ne doivent jamais se reproduire.

La CGT considère qu'il est temps de construire un monde centré sur l'être humain et la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Nous ne voulons plus de guerres, de violences, de dominations. Nous voulons vivre en Paix dans un monde débarrassé des guerres, des armes nucléaires et du fardeau des dépenses militaires mondiales inconsidérées qui sont passée de 1000 milliards de dollars en l'an 2000 à 2430 milliards de dollars en 2023.

Le 16 mai 2025 sera la Journée mondiale du vivre ensemble en Paix.

Participez aux initiatives près de chez vous.

Les embauches ne sont pas à la hauteur !

Fin 2024, 11 des plus grandes entreprises françaises ont augmenté leurs bénéfices de 57% par rapport à la période 2018-2021.

Mais les embauches ne sont pas à la hauteur. Le chômage est en hausse de 8,5 % chez les moins de 25 ans, de 2,2% chez les plus de 50 ans, l'indemnisation chute de 0,6 %.

A l'heure de la mise en place de France Travail, seuls 40,6% des personnes inscrites sont indemnisées. Un constat sans appel ! **La CGT demande l'annulation de la « *loi plein emploi* », et des sanctions qu'elle comporte !**

Les personnels de France Travail étaient en grève le 1er avril avec 5 de leurs syndicats pour exiger des effectifs , le maintien de toutes leurs missions au service des usagers et la revalorisation de leurs salaires.

RATP : COMMENT SCIER LA BRANCHE SUR LAQUELLE L'INTÉRÊT COLLECTIF EST ASSIS ?

L'ouverture à la concurrence du réseau bus de la RATP a commencé le 12 novembre 2024 et va durer jusqu'à fin 2026. Il s'agit d'un processus coordonné à l'échelle de l'Union européenne, mis en œuvre par les gouvernements successifs depuis 2009.

Alors que les textes européens exigent uniquement la mise en concurrence, la RATP a créé sa propre filiale privée *« Cap ile de France »*. Les transferts de salariés *« RATP bus »* vont ainsi concerner en moyenne 19 000 travailleurs, dont 15 000 conducteurs.

Depuis 2020 les personnels alertent sur la dégradation des conditions de travail : dès 2022 un accord FO UNSA a supprimé six jours de repos, et allongé la durée quotidienne de travail de 50 minutes. Depuis le transfert à *« Francilité Seine-et-Oise »* en janvier 2024, les temps de pause ont quasiment disparu et les services atteignent jusqu'à quatorze heures d'amplitude, avec des coupures interminables. D'après un représentant du personnel : *« En 2023 il y a eu 313 licenciements pour autres motifs que faute grave, 421 agents ont été jugés inaptes en 2023 et entre fin août 2023 et fin août 2024, le nombre de licenciements pour motif médical a augmenté de 66%. »*

La CGT, considère que cette privatisation représente une menace pour l'avenir des transports publics. Elle imposera une logique de rentabilité au détriment du service aux usagers : augmentation des tarifs, réduction de l'offre (lignes moins rentables laissées de côté), désorganisation du service, dégradation des conditions de travail des salariés, et toujours aucune solution aux problèmes actuels de recrutement de conducteurs de bus !

Le maintien d'un service public des transports est essentiel : il garantit l'égalité d'accès des usagers aux transports publics. Il en est des transports comme de tous les services publics : face à l'offensive forcenée des libéraux et des entreprises capitalistes, il est plus que temps que les usagers se mobilisent pour les défendre !

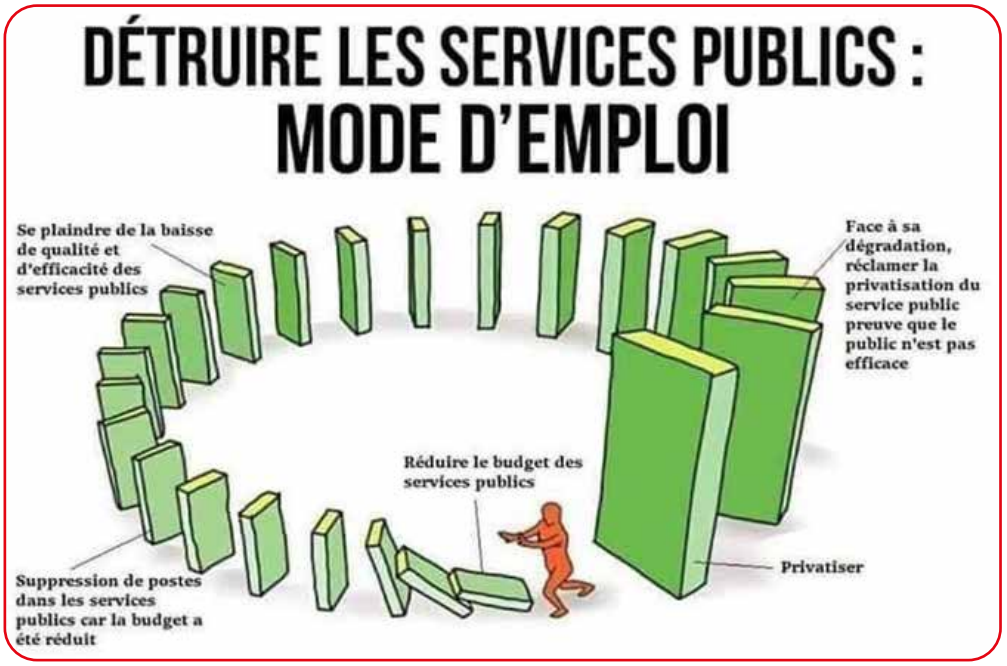

PHILIPPE FAIT PLIER LA DIRECTION DE L'URSSAF PACA

Philippe Pascal est un ancien inspecteur LCTI (lutte contre le travail illégal) de l'URSSAF PACA. Il a été licencié pour avoir dénoncé des **fraudes, à hauteur de 700 000 euros** en épinglant un grand patron, ancien vice-président du Medef.

Philippe explique sa situation dans un livre ***« j'accuse l'URSSAF ».***

Après avoir gagné une première fois en prud-homme, l'URSSAF Paca fait appel de la décision. Le mardi 4 février 2025, la chambre civile de la cour d'appel de Nîmes, confirme le licenciement abusif.

L'URSSAF PACA devra verser 56 200 euros à cet ex inspecteur devenu lanceur d'alerte !

Cette victoire, c'est le pot de terre contre le pot de fer…mais prouve que personne n'est irréprochable et à l'abri d'une condamnation.

Pour nous contacter, adressez-vous par courrier :

Syndicat CGT des Retraités de l'URSSAF IDF
et des Organismes Sociaux 93
22-24 rue de Lagny
93100 MONTREUIL

Par téléphone :
01 56 93 69 87 ou 69 88
Par courriel :
valerie.chatelle@gmail.com

la cgt
RETRAITÉS URSSAF IDF

Création & Impression : 1FG SAS - contact@1fg.fr - www.1fg.fr